

Université Hassan II - Casablanca
Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales- Casablanca Ain Chock

Concours pour l'admission au Master CCA- Année : 2018/2019

Durée : 2 h

NB :

- **Documents non autorisés, machine à calculer autorisée pour un usage strictement personnel.**
- **Par souci d'équité entre les étudiants, il ne sera répondu à aucune question sur le fond du sujet ; en cas d'ambiguïté, veuillez préciser vos hypothèses sur la copie.**

I/ Comptabilité générale :

La SA « MCCA » est une société d'importation des ordinateurs de l'étranger qu'elle revend sur le marché national. Elle vous demande de lui comptabiliser les pièces suivantes :

Facture N° : 32456 /F6 Bordeaux le 25/03/N			
SA : IFOMED Bordeaux CEDEX		A : SA MCCA- Casablanca MAROC	
Ordinateurs PC VEGA 342	250	165 €	41 250,00 €
Ordinateurs Portables SIMONT 124	500	175 €	87 500,00 €
Total			128 750,00 €
Remise 4%			5 150,00 €
Net à payer			123 600,00 €

Facture N° : 321 560 MARSA MAROC le 02/04/N	
A : SA MCCA- Casablanca MAROC	
Frais de déchargement	1 250,00 dh
Loyers des magasins	1 630,00 dh
Total	2 880,00 dh
TVA 20%	576,00 dh
Net à payer	3 456,00 dh

Quittance de Douane N° : 675432 /675 Douane du port de Casablanca	
A : SA MCCA- Casablanca MAROC	
Droits et taxes	67 053,00 dh
TVA 20%	268 212,00 dh
Net à payer	335 265,00 dh

02/04/N jour de dédouanement : 1 € = 10,85 dh. Le 20/04/N Avis de virement au fournisseur Français :

Casablanca le 18/04/N Avis de virement N° 453218 BMCI Agence Zerkouni	
A la SA « MCCA »	
Achats de devises : 123 600,00 € x 10,88 dh	1 344 768,00
Commissions	3 352,00 dh
Frais DOC	1 458,00 dh
Total	4 810,00 dh
TVA 10%	481,00 dh
Total des agios TTC	5 291,00 dh
Total prélevé de votre compte	1 350 059,00 dh

Le 05/07/N, pour des besoins d'usage interne, la Direction de la SA « MCCA » a ordonné au magasinier de mettre à disposition de 4 secrétaires 4 ordinateurs (PC VEGA 342) pour des usages internes. Amortissement du Matériel informatique en dégressif sur une durée de : 6 ans et 8 mois.

Travail à faire : (8 points)

- 1/ *Passer les écritures relatives aux différentes pièces d'importation des ordinateurs.* (4 point)
- 2/ *Passer l'écriture relative au paiement du fournisseur français.* (2 point)
- 3/ *Passer l'écriture relative à la mise à disposition des ordinateurs aux usages internes.* (1 point)
- 4/ *Passer l'écriture d'amortissement constaté au 31/12/N* (1 point)

Question : (2 points)

Rappeler brièvement comment doit-on traiter comptablement la TVA reçue sur une facture d'un tiers ?

II/ Fiscalité :

La société «MCCA » clôture ses comptes le 31/12 de chaque année, elle met à votre disposition les renseignements suivants :

- Capital social de 2 000 000 dh totalement libéré au 01/01/N.
- Chiffre d'affaires (H.T) de l'exercice 86 547 900,00 dh.
- Résultat avant impôt dégagé par le C.P. C 1 324 658,60 dh.

Parmi les charges comptabilisées on met à votre appréciation les éléments suivants :

- 1/ Un véhicule de transport de marchandises, acquis le 08/10/N, a été comptabilisé en TTC et amorti linéairement sur 5 ans : Montant (HT) 487 500,00 dh
TVA 20% 97 500,00 dhh

TTC 585 000,00 d

- 2/ Des dons ont été accordés par l'entreprise aux œuvres sociales de la ville : 220 000,00 dh.

3/ Intérêts sur les avances des associés calculés au taux de 4,5%:

* HAMZA : 800 000 dh avancé le 01/03/N-1, un retrait de 600 000 dh est effectué le 30/09/N.

* RAHIM associé dirigeant : 200 000 dh avancé le 01/04/N. 400 000 dh avancé le 01/07/N.

Taux fiscalement admis : 2,5%.

Parmi les produits comptabilisés on relève :

- 1/ Un intérêts créditeur perçu le 26/09/N comptabilisé pour son montant net :

Intérêt brut : 65 420,00 dh
TPPRF 20% 13 084,00 dh

Net à votre crédit 52 336,00 dh

- 2/ Des reprises sur provisions constatées au 31/12/N :

- 15 700,00 dh sur une provision constatée en N-3 pour faire face à une pénalisation fiscale.
- 3 453,00 dh sur une provision qui a été constituée au 31/12/N-1 pour une perte de change latente.

Autres informations :

- La base de la cotisation minimale de l'exercice N-1 est de 88 760 800,00 dh.
- L'exercice N-1 s'est soldé par un déficit fiscal de : (-) 333 342,00 dh, il provient en totalité des amortissements.
- La base de la cotisation minimale de l'exercice N-1 est de : 75 643 200,00 dh

NB : Utiliser les nouveaux taux progressifs de l'IS prévus par la loi de finances de 2018.

Travail à faire : (8 points)

- 1/ Préciser quel était l'impôt exigible de l'exercice N-1. (1point)
2/ Déterminer le résultat net fiscal de l'exercice N. motivez vos réponses (4 points)
3/ Déterminer l'impôt exigible de l'exercice N. (1 points)
4/ Préciser le mode de paiement de l'impôt exigible de l'exercice N. (1 points)
5/ Quel devrait être le montant du 3^{ème} acompte de l'IS payé au 30/09/N. (1 point)

Question : (2 point)

Préciser d'une manière précise et concise le traitement fiscal réservé à l'imposition des revenus professionnels.

Bonne chance